

commune de VIMONT
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial approuvé le 09.07 /1976

RÉVISION N° 1 approuvée le 10.02 /1994
Modification n° 1 30.11 /2000

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22.01 /2013

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1 APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du : **10 juillet 2017**

LE MAIRE
Madame Monique GARNIER

2b - Orientations d'Aménagement et de Programmation



1 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les principes d'aménagement et de paysagement définis ci-après s'imposent aux autorisations de construire ou d'aménager en complément des prescriptions du règlement.

Le projet permet d'agrandir le village au Sud-Ouest. Il a été retenu du fait de sa proximité avec les équipements publics dont sportifs, mais également de la halte ferroviaire de Moulton/Argences. A noter que le bourg de Vimont est le bourg le plus proche de la halte ferroviaire, à moins d'un kilomètre. Sa liaison avec la halte sera facilitée par la réalisation d'une voie cyclo-pédestre sur la commune de Moulton (projet de la Communauté de Communes), de même que celle vers le bourg de Bellengreville qui sera étudiée, une fois la déviation de la RD613 réalisée.

1- Orientations d'aménagement applicables aux opérations d'aménagement à vocation résidentielle dominante

Mixité sociale et diversité des offres de logements :

➔ *Les opérations d'aménagement seront compatibles avec les orientations du PLH du Val à dunes*

Dans les zones d'urbanisation future, en réponse aux besoins de logements, les opérations d'aménagements comprendront des parcs de logements diversifiés : habitat individuel / habitat collectif, habitat locatif / habitat en accession à la propriété, habitat individuel groupé.

Pour cela, comme prévu par le PLH,

- chaque opération d'aménagement sur une unité foncière de plus de 1ha, comprendra au moins 25% de logements intermédiaires ou collectifs ;

Densité d'urbanisation :

Les zones* destinées à l'habitat présenteront une densité nette** moyenne au moins égale à :

- **15 logements à l'hectare**

**aménagée dans le cadre d'opérations d'aménagement de plus d'un hectare*

*** telle que définie dans le glossaire du S.Co.T de Caen Normandie Métropole.*

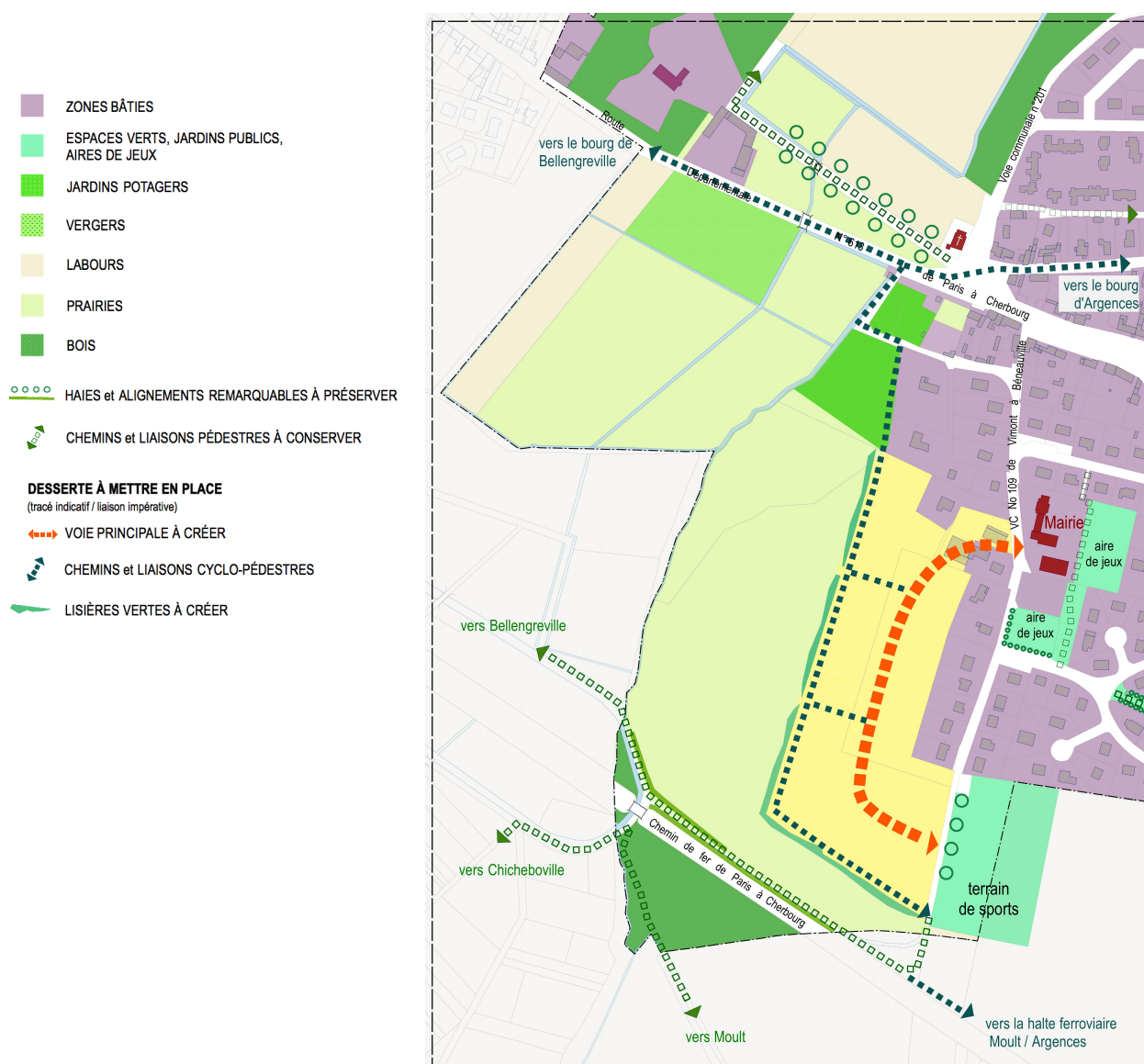
2- Orientations particulières applicables aux zones d'urbanisation future

Objectifs poursuivis :

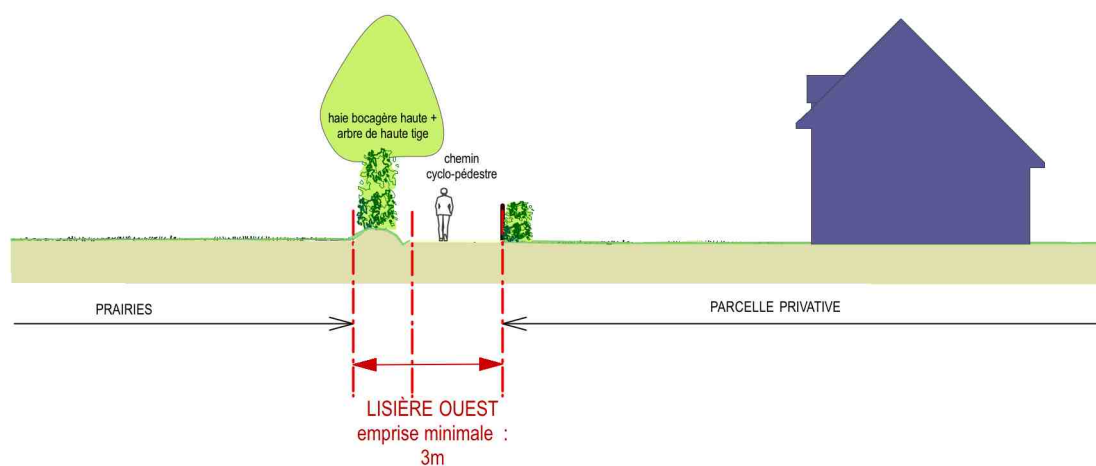
- Urbaniser en profondeur au Sud-Ouest du village afin de relier les urbanisations linéaires réalisées le long de la RD613 et du chemin de Béneauville ;
- Mettre en œuvre une opération d'aménagement qui ne limite pas l'urbanisation en bordure du chemin de Béneauville ;
- Définir une lisière verte à l'Ouest afin d'assurer une transition paysagère maîtrisée avec l'espace naturel et afin de protéger des vents et de créer une coupure visuelle entre les nouvelles urbanisations et la voie ferrée ;
- Faciliter les liens cyclo-pédestres entre le village de VIMONT, la halte ferroviaire de MOULT et le bourg commerçant de BELLENGREVILLE ;
- Mettre en place un cadre paysager qualitatif pour faciliter l'intégration des nouvelles urbanisations dans les espaces naturels situés à proximité.

Principes d'aménagement :

- l'urbanisation de la partie nord du secteur ne sera pas possible sans le bouclage de la voirie au nord ;
- La lisière d'urbanisation sera composée d'une haie bocagère haute avec des arbres de haute tige d'essences locales et d'un chemin cyclo-pédestre ; elle aura 3m de largeur au minimum ;
- Les plantations ainsi que les clôtures internes à l'opération d'aménagement seront traitées de manière unitaire afin de créer une harmonie générale à ce nouveau quartier de la commune ;
- La voie principale de desserte aura une emprise minimale de 10m. Elle comprendra une chaussée qui aura une largeur minimale de 5m et sera bordée d'arbres d'alignements. Elle comprendra en plus de la chaussée, des trottoirs ou cheminements pédestres et une place de stationnement pour trois logements. Les voies secondaires desservant les unités de voisinages pourront avoir une emprise réduite ;

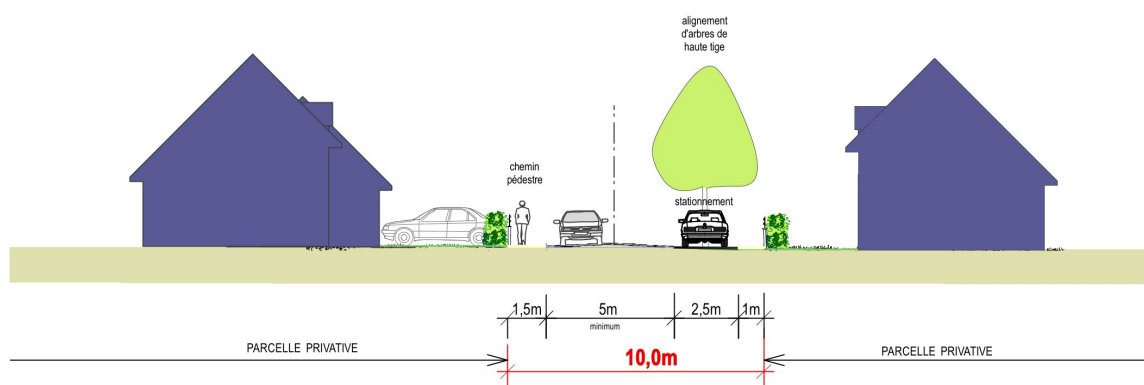


Coupe de principe d'une lisière avec cheminement :



Coupe de principe sur la voie principale :

Les dimensions pourront être adaptées au contexte



Exemple de profil pour une voie principale :

Les dimensions pourront être adaptées au contexte

